



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 11 août 2026, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 748-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce règlement remplace et abroge le règlement 748 sur la gestion contractuelle afin de le mettre à jour conformément aux exigences de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*. Il encadre l'octroi des contrats municipaux dans un souci de transparence, d'équité et de saine gestion des fonds publics.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis.

Cet avis est donné en vertu de l'article 451 du *Code municipal du Québec*.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 12 août 2026

(Signé)

Me Patrick Trudeau
Greffier-trésorier adjoint